

Fort-de-France, le 31 janvier 2019

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de février 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En janvier 2019, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une légère hausse du cours moyen du pétrole brut Brent qui passe de 58,25 \$/baril à 58,59 \$/baril, soit +0,58 %,
- une baisse des cotations de l'essence (-1,31 %) et une hausse des celles du diesel (+2,23 %),
- une légère hausse du cours moyen du butane (+0,52 %),
- une quasi stabilité de la parité euro/dollar (+0,43 %).

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix maximum suivants, à **compter du 1^{er} février 2019 à zéro heure** :

- Supercarburant sans plomb : 1,33 €/L soit un prix identique à celui de janvier 2019.
- Gazole routier : 1,25 €/L soit un prix identique à celui de janvier 2019.
- Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 21,11 € soit +6 cts par rapport à janvier 2019 (21,05 €).

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (janvier/février)	3 mois (novembre/février)	6 mois (août/février)
Supercarburant sans plomb	0,0%	-11,9%	-10,7%
Gazole routier	0,0%	-9,4%	-2,3%
Gaz	0,3%	-11,2%	-10,5%

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en janvier 2019 est de 1,42 €/L pour le supercarburant sans plomb et de 1,40 €/L pour le gazole routier.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
– ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972